

Département des BOUCHES du RHONE

LES PENNES MIRABEAU

Lotissement "BELLA VITA"

**LOT 4**  
PLAN DE BORNAGE

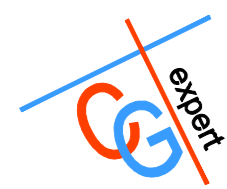
**HECTARE**  
URBANISME DURABLE

Références Cadastreles

Section : CE - n° 338

Lieudit : Les Bizets

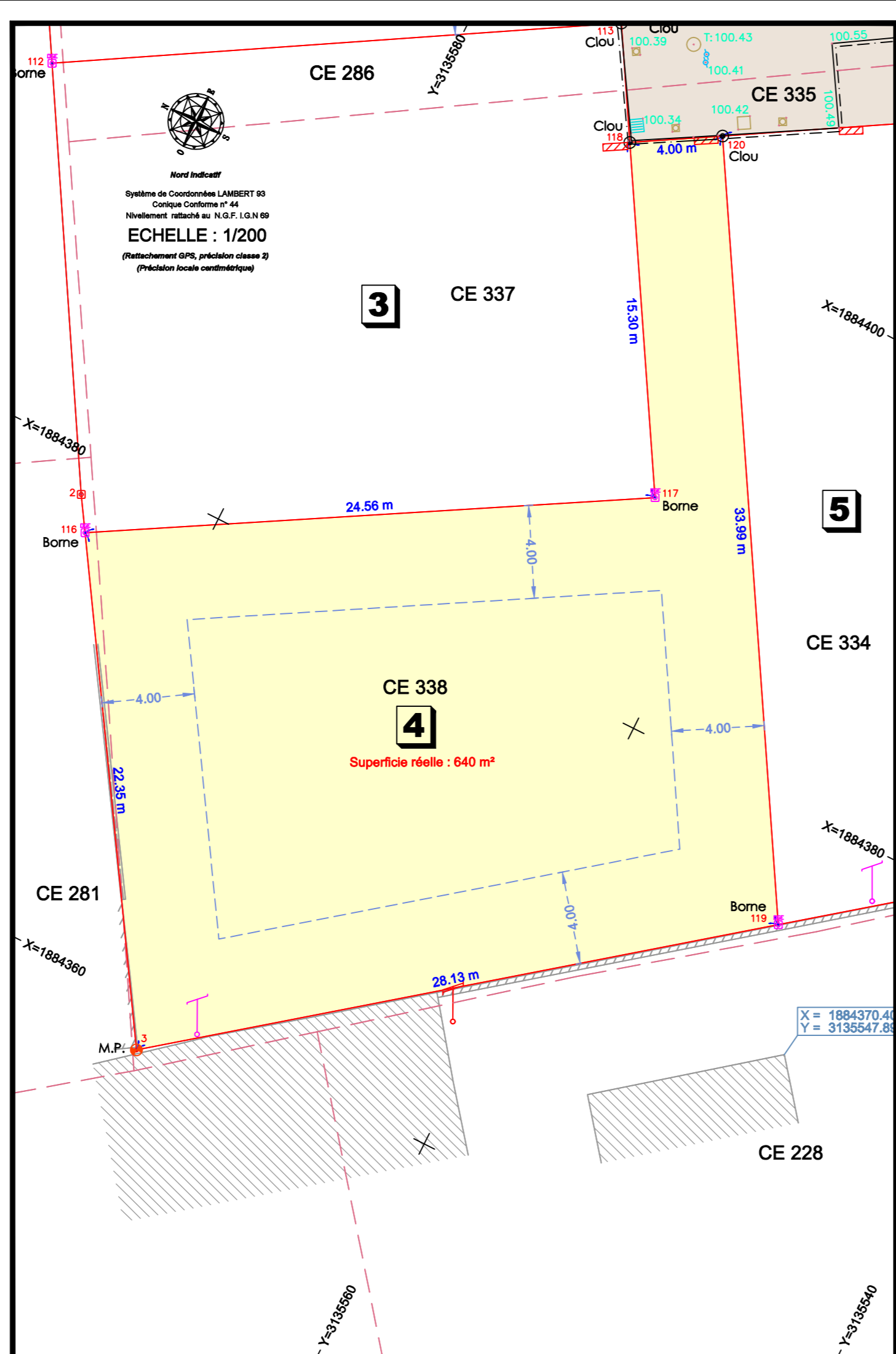
ECHELLE 1/200



**SARL CG Expert**  
Successor du Cabinet DUCROUX

Espace commercial du Moulin (Palette) - 1652 avenue Paul JULIEN - 13 100 LE THOLONET  
Tel: 04 42 21 47 52 - Fax: 04 42 52 47 69  
Email : contact@cgexpert.fr - Web : http://www.cgexpert.fr

REF : 55 222\_Lot 04 - le 22 mars 2024



**NOTA : VALEUR DES LIMITES PORTEES SUR LE PLAN**

→ Le Bornage des lots a été réalisé le 28 février 2024.

**NOTA SUR LES SURFACES**

- La contenance cadastrale d'une parcelle est fournie par les services du cadastre. Elle n'a qu'une valeur fiscale et est non garantie.
- La superficie apparente est calculée d'après le mesurage du terrain en s'appuyant sur les limites apparentes de la parcelle, qui ne sont pas nécessairement des limites réelles et bornées.
- La superficie réelle est calculée après le bornage contradictoire de l'ensemble des limites de la parcelle.

Fond de plan dressé par le Cabinet DUPIN / RICHAUD, Géomètres-Experts à PERTUIS. (Plan topographique - Réf : 18 225)

**Légende :**

--- Application cadastrale non définie contradictoirement et non garantie.

--- Limite de la zone constructible

▨ Abri compteur individuel

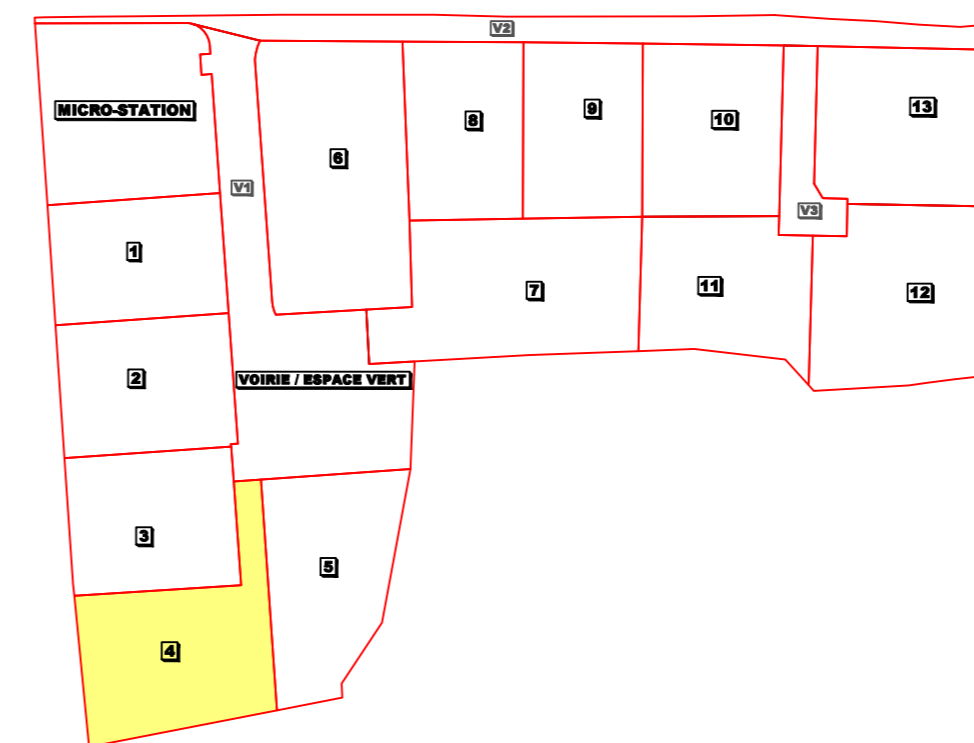
■ Voirie et espace vert

101.17 Cote altimétrique, après travaux, relevé le 01 mars 2024

Lot 4 - CE 338		
Matricule	X sommet	Y sommet
116	1884376.90	3135584.85
3	1884358.03	3135572.87
119	1884375.27	3135550.64
120	1884404.47	3135568.04
118	1884402.42	3135571.48
117	1884389.28	3135563.64
116	1884376.90	3135584.85
Superficie réelle : 640 m²		

NOTA : Toutes les distances et surfaces portées sur ce document sont mesurées horizontalement

**CROQUIS DE REPÉRAGE.**



**DESCRIPTIF DE LA NATURE JURIDIQUE DES LIMITES**

Lot 4 - Section : CE - n° 338 :

**Limites :**

- La limite 116 - 3 est une limite juridiquement définie et matérialisée, tel que cela résulte du bornage réalisé par le Cabinet MICHEL / GIRARD, Géomètres-Experts D.P.L.G. à MARIGNANE. (Bornage - Réf : 87 183)
- La limite 3 - 119 est une limite juridiquement définie et matérialisée, tel que cela résulte du bornage réalisé par le Cabinet CG EXPERT, Géomètres-Experts au THOLONET. (Réf : 55 222\_B).
- La limite 119 - 120 - 118 - 117 - 116 est une limite juridiquement définie et matérialisée, tel que cela résulte de la division réalisée par le Cabinet CG EXPERT, Géomètres-Experts au THOLONET. (Réf : 55 222\_Div - DA n° 4187, 4188 et 4189).

**Urbanisme :**

Le lot à bâtir est issu d'un permis d'aménager, validé en mairie des PENNES MIRABEAU.

**Servitudes :**

**Servitudes existantes :**

Aucune servitude n'a été portée à l'attention du Géomètre-expert.

**Servitudes par destination du père de famille**

Aucune servitude n'a été portée à l'attention du Géomètre-expert.

**Servitudes à constituer :**

Aucune servitude sur ce lot n'est à constituer.

